

Image not found or type unknown



Honoraires de conseil légaux ?

Par **Maes59000**, le **21/10/2010** à **21:25**

Bonjour,
Je souhaite faire du conseil immobilier sans carte d'agent immobilier sous le code ape 741 G, en EURL.
Ainsi, il s'agirait de facturer des honoraires de conseil au lieu d'honoraires de transaction.
Est-ce possible ?
Si oui, le notaire ou la banque emmetrice d'un prêt immobilier, ne vont-ils pas me causer de soucis pour le versement des honoraires ?
Si non, quels sont vos conseils afin d'exercer cette activité sans carte professionnelle, malheureusement trop difficile à obtenir ?
Merci d'avance.
Lydéric MAES